



Version du dimanche 15 octobre 2017

## Analyse situation (REX)

**REX2017-03**

Thème : Manœuvre commandée par un bénévole en formation

Rex déclenché suite

- Incident/Accident
- Rapport du personnel de sécurité
- Recommandation/Observation SSICF
- Contrôle interne négatif

### Constatations :

Vendredi 6 octobre en fin de journée, la 7305 se rend de Spontin à Dorinne-Durnal pour y garer du matériel de service et libérer la voie d'évitement en vue des croisements du lendemain. Pour faire de la place en tête de la voie 3, la rame de wagons stationnée sur celle-ci est refoulée vers la débroussailleuse située en fin de voie. Le dirigeant fait signe d'arrêter le refoulement, mais la rame continue encore quelques mètres, heurte la débroussailleuse à faible vitesse et provoque le déraillement du premier essieu arrivé à l'extrémité de la voie.



### Analyse:

La journée de préparation du matériel pour les circulations du train « Bocq Gourmand » du lendemain était propice pour effectuer de la pratique dans l'exécution de fonctions de sécurité pour certains bénévoles en formation.

En fin de journée, les manœuvres n'étaient pas encore terminées lorsqu'un manque de bénévole s'est fait sentir. Le conducteur de la 7305 s'est donc rendu à Dorinne-Durnal avec un volontaire en écolage « agent de manœuvre » pour y effectuer les opérations.

Malheureusement, la longueur de la rame à refouler empêchait le conducteur de surveiller l'avancement du convoi depuis la cabine de conduite (10 wagons). A défaut d'un bénévole certifié pour superviser le bénévole en formation, le conducteur était responsable de la surveillance des opérations.

Lorsque le bénévole en formation a commandé l'arrêt du mouvement refoulé, il l'a fait au moment précis où le convoi atteignait le point d'arrêt souhaité. Le bénévole en formation ignorant, par manque d'expérience, que la rame parcourra encore quelques mètres en raison du délai de réaction du conducteur et des freins dès l'instant où le signal optique d'arrêt est présenté.

### Recommandations :

1. Un bénévole en écolage doit toujours être supervisé par un bénévole certifié. Le bénévole certifié pour la fonction de sécurité exercée étant responsable des opérations.
2. Lorsque vous travaillez avec un bénévole en écolage, soyez conscient que les opérations que l'élève effectue pourraient ne pas être correctes et donc doivent être systématiquement contrôlées par vous-même.
3. L'utilisation de radios portatives est vivement recommandée pour commander des manœuvres. En effet, outre les directives de manœuvre, les informations peuvent être plus facilement échangées entre les intervenants et permet plus de précision. De plus ce système garantit un contact permanent entre le dirigeant et le conducteur (voie en courbe, visibilité réduite, nuit, ...).

Merci à toutes et tous d'y prêter une grande attention.